



**MITSUBISHI
MOTORS**

Drive your Ambition

MAINTENANT CHEZ



MOTORS

Mitsubishi | Partenaire de **CFAO Motors**



ECONOMIE Pp.2-4

De nouvelles dispositions fiscales pour relancer l'économie

Siège de l'OTR



www.focusinfos.net

ECONOMIE P.4

ARISE IS met son expertise au service de la route Lomé-Cinkassé

DOSSIER P.5,6,7-9

Bè-Kpota Atchantimé ou le très médiatique litige foncier de la fin d'année



ENVIRONNEMENT P.10

36% des approbations de la BAD consacrés aux financements climatiques

CULTURE Pp.13-14

**Interview :
Professeur
Abawoé,
l'icône du
stand-up
togolais**



Editorial

Infos N°264 | Du 13 au 27 janvier 2021

✎ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOULETE

FINIR DANS L'OPPROBRE

Le monde entier a assisté ahuri aux événements survenus la semaine dernière au Capitole lors de la certification de la victoire de Joe Biden.

Donald Trump, tenant du slogan «*Make America great again*» (restaurer la grandeur de l'Amérique), aura participé finalement à écorcher pour longtemps l'image du pays, voire ridiculiser la première puissance aux yeux de la planète.

Même s'il n'a pas expressément appelé à prendre d'assaut le Congrès, ses diatribes contre les institutions et ce qu'il appelle le «*système*», auront fortement contribué à décider les «*insurgés*» de franchir le pas.

Retour du bâton : après avoir humilié son pays, c'est lui-même qui risque de quitter plus tôt que le 20 janvier, la Maison Blanche avec les procédures de destitutions qui planent désormais sur sa tête.

Jusqu'au bout, il aura été un iconoclaste, flirtant dangereusement avec la ligne rouge. Dans tous les cas de figure, son départ se fera sous l'opprobre et par la petite des portes.

Pour les optimistes et les américanophiles, la principale leçon à retenir, au-delà du spectacle inquiétant offert par les manifestants enragés et le coup porté à l'Etat de droit, est la force des institutions américaines à surmonter les épreuves et à assumer leur rôle.

Mais aussi que la violence, entretenue et alimentée par des discours faisant l'apologie de la sédition, n'est pas une solution aux contentieux politiques.

Et surtout que la démocratie n'est pas un état statique. Elle peut connaître des reculs du fait des hommes qui l'animent, ou des avancées grâce à d'autres plus vertueux.

Elle est souvent (ou toujours ?) en construction ou en consolidation.

De nouvelles dispositions fiscales pour relancer l'économie

✎ Charles KOLOU

La loi des finances, exercice 2021, élaborée par le gouvernement et adoptée par les députés à l'Assemblée nationale s'équilibre en ressources et en charges à 1.521,6 milliards de Fcfa, en léger recul par rapport à l'exercice 2020. Cette loi apporte des modifications au code général des impôts (CGI) et au livre des procédures fiscales (LPF). Ces nouvelles dispositions ont été présentées à la presse le 06 janvier dernier par l'Office Togolais des Recettes (OTR). Zoom sur les nouvelles dispositions fiscales et innovations de l'Office.

Des innovations majeures

La loi des finances, exercice 2021 est élaborée dans un contexte économique mondial marqué par des incertitudes liées à la pandémie de coronavirus avec ses conséquences socio-économiques sans précédent.

Elle consacre selon le commissaire général de l'OTR, Philippe Kokou Tchodié un changement de paradigme dans la gestion des finances publiques qui se traduit par la mise en œuvre intégrale, à partir de 2021, du budget-programme.

Cette loi est aussi élaborée en intégrant les objectifs du développement durable traduit dans le PND et la feuille de route gouvernementale 2020-2025 tient compte des perspectives et contraintes de l'environnement économique national, régional et international, de même que de l'essor des secteurs économiques stratégiques, d'une meilleure application de la réglementation fiscale en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

«*Des innovations importantes introduites dans la loi de finances, exercice 2021 tiennent compte des objectifs du Plan National de Développement (PND) pour le bien-être des populations sans perdre de vue le soutien et la relance de l'économie nationale durement éprouvée par la pandémie liée au covid-19*», indique le Commissaire général de l'OTR, Philippe Kokou Tchodié. Ainsi la nouvelle loi prévoit un élargissement de l'assiette fiscale et le renforcement des mesures de contrôle et de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, un allègement de la charge fiscale, des ajustements techniques et prend en compte la réglementation fiscale sous régionale.

De l'élargissement de l'assiette fiscale

S'agissant de l'élargissement de l'assiette fiscale, la Loi des finances exercice 2021 modifie les dispositions des articles 175 du CGI et 50 du LPF. Ces dispositions sont relatives aux opérations assujetties à la TVA. De fait, la loi met un accent particulier sur les transactions électroniques ou numériques. Désormais, les transactions numériques sont



Commissaire Général de l'OTR Philippe Kokou Tchodié

assujetties à la TVA.

«*La modification consiste à préciser expressément que toutes les prestations, opérations, transactions et publicités faites par les résidents et les entreprises de droit togolais à travers les canaux numériques, doivent faire l'objet de facturation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée*», détaille Adakawè Kouyele, directeur de la législation fiscale et du contentieux.

De même, la nouvelle loi des finances accorde aux contribuables un délai de sept (07) jours, pour fournir les informations sollicitées par l'Administration, à compter de la date de réception de l'avis de passage ou de la lettre de l'Administration dans le cadre d'une requête d'échange de renseignements à des fins fiscales, en cas d'exercice du droit de communication par correspondance.

Désormais, avec la nouvelle loi, l'obligation faite aux notaires de requérir, de détenir et de déclarer les informations sur les bénéficiaires effectifs des sociétés et autres entités pour lesquelles ils prestent est étendue aux greffiers, aux huissiers, aux commissionnaires en douane agréés et assimilés et aux autorités administratives pour les actes qu'elles rédigent ainsi qu'aux experts comptables et comptables agréés de même qu'à tous autres professionnels.

De l'allègement de la charge fiscale

La loi des finances exercice 2021 au-delà de l'élargissement de l'assiette

fiscale apporte aussi des allègements de la charge fiscale. Elle réduit en faveur des jeunes entrepreneurs, le plancher de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) du régime déclaratif de 300 000 FCFA à 20 000 FCFA. De quoi inciter davantage les jeunes à l'entrepreneuriat.

Jugé jusqu'alors trop élevé vis-à-vis des redevables, le tarif de la vignette sur les véhicules à moteur a aussi subi une réduction considérable de sa charge fiscale avec la nouvelle loi des finances.

«*Cette réduction est faite dans le but de faciliter l'adhésion entière à cette taxe par la population et encourager le civisme fiscal*», explique le Commissaire général de l'Office.

De même, l'immatriculation des immeubles suite à une opération d'échange dont le taux du droit d'enregistrement en vigueur était de 6%, a subi une modification majeure. Désormais, l'échange défini fiscalement comme une double vente, est imposé à un droit d'enregistrement de 0,6%. Cet allègement touche également les morcellements qui passent de 1% à 0,3%.

En vertu du principe que «*l'accessoire suit le principal*» prévu aux articles 406 et 641 du CGI, l'hypothèque s'éteint lorsque l'obligation principale s'éteint. Pour améliorer le climat des affaires dans le cadre des prêts bancaires, il est prévu durant l'année 2021 d'exonérer les droits relatifs à la mainlevée et à la radiation hypothécaire.

(Suite à la page 4)

TOUT PRÈS DE CHEZ VOUS LE KIOSQUE TOGOCOM



De nouvelles dispositions fiscales pour relancer l'économie

(Suite de la page 2)

En termes d'ajustement technique, la patente qui est une autorisation d'exercer sera désormais calculée sur le chiffre d'affaire de l'année d'imposition. L'objectif de cette mesure est d'aligner le mécanisme de détermination de la base de la patente sur celui de l'impôt sur les sociétés. Ainsi sont modifiés, les articles 84, 118 et 119 du Livre des procédures fiscales en ce qui concerne les mécanismes de recouvrement de la patente.

L'OTR innove dans la délivrance des documents fiscaux

L'Office Togolais des Recettes dans son élan de réformes propose dorénavant des actes fiscaux mieux sécurisés avec des validités adaptées au profil des contribuables. Ces mutations concernent le

quitus fiscal et l'attestation de régularité fiscale.

Selon les nouvelles dispositions, l'attestation de régularité fiscale est l'acte par défaut que peut obtenir tout contribuable qui respecte les différentes échéances fiscales pour le transfert de fonds, les soumissions aux appels d'offres, l'obtention de carte de séjour/visa, et d'autres formalités administratives.

L'attestation a une validité de trois (03) mois ne dépassant pas l'année civile. Ce document fiscal reste valable qu'en son original revêtu d'un timbre fiscal de 2000F et portant la signature d'une autorité compétente.

Par contre, le quitus fiscal est désormais l'acte exceptionnel réservé aux entreprises

citoyennes pour soumissions aux appels d'offres, carte de séjour, visa et autres formalités administratives.

« Est désigné contribuable citoyen tout contribuable qui, pendant au moins un exercice fiscal, déclare et paie ses impôts et taxes avec régularité et sincérité, qui n'a jamais fait objet de mise en demeure, dont le contrôle fiscal n'occasionne pas des rappels d'impôts (droits simples) supérieurs à 15% des impôts émis et/ou déclarés spontanément, qui n'a jamais subi la retenue spéciale BIC de 15% appliqué sur la valeur en douane des marchandises importées par des contribuables inactifs, qui n'a pas subi une procédure de contentieux douanier concluante ; qui n'a jamais posé un acte ou eu un agissement de nature à faire obstacle aux différentes procédures fiscales », explique Kodzo



Des chefs service de l'OTR à la présentation des nouvelles dispositions du CGI

Senyo ADJEYI, Chef Division Immatriculation à l'OTR.

L'obtention du quitus fiscal constitue selon ce dernier un gage de sécurité pour les affaires. Le contribuable en l'obtenant à la première demande le dispose pour toute l'année.

Par exemple, tout quitus délivré en 2021 reste valable jusqu'au 31 décembre 2021. Son obtention limite entre autres les tracasseries administratives et les désagréments surtout en cas de besoin urgent et améliore la visibilité auprès des partenaires.

ARISE IS met son expertise au service de la route Lomé-Cinkassé

✎ Ibrahim SEYDOU

Un accord de développement conjoint portant sur le projet d'axe routier reliant Lomé à Cinkassé a été signé par le gouvernement et la société panafricaine ARISE IS qui conçoit, finance, construit et exploite des infrastructures essentielles à travers le continent. Celle-ci apportera son expertise dans le cadre de la réalisation de ce projet d'envergure, qui entre dans la mise en œuvre du Plan national de développement (PND).

Le projet de route Lomé-Cinkassé a été officialisé par l'accord signé entre ARISE IS, le premier fournisseur d'infrastructures en Afrique, et le gouvernement. ARISE Infrastructure services (ARISE IS), dont l'Africa Finance Corporation (AFC) est l'un des principaux actionnaires, mettra son expertise au service de la construction de cet axe qui reliera à terme la capitale du Togo à la ville frontalière avec le Burkina Faso, située à 700 km au Nord.

Pour le gouvernement, il s'agit à travers ce projet de construction d'envergure, de doter notre pays d'une route moderne qui facilitera le transport des personnes et des marchandises, stimulera le commerce intérieur et renforcera la sécurité routière, conformément au PND.

L'accord de développement

conjoint s'articule autour de 3 grands axes : la concession à partir de la signature du contrat de concession (prévue pour le troisième trimestre 2021), la construction de 2x2 voies dans les 3 ans suivant la signature et les coûts totaux du projet à estimer lors des études préliminaires et à être pris en charge par les actionnaires de la société de projet.

Conformément à l'accord, une société basée au Togo sera créée pour superviser le développement du projet et lancer les études de faisabilité préliminaires (y compris le trafic, la modélisation des revenus, les études techniques, l'analyse E&S, l'assurance).

Les études définitives de faisabilité et la signature du contrat de concession sont attendues pour le deuxième trimestre 2021, avec pour projet de commencer les

travaux de construction d'ici le troisième trimestre 2021. Les entreprises de construction de routes seront sélectionnées par le biais d'un appel d'offres.

Pour le ministre de l'Economie et des Finances, Sani Yaya, cette signature est une étape cruciale dans la construction de cette route. « Le Togo est engagé dans un processus de développement intensif des infrastructures et nous nous félicitons de ce partenariat public-privé qui bénéficie au peuple togolais. Malgré la crise économique mondiale provoquée par la Covid 19, l'économie togolaise continue de démontrer sa capacité à attirer les investisseurs privés grâce aux réformes menées », s'est-il félicité.

Selon Alain Saraka, directeur de la stratégie chez ARISE IS, « l'objectif à ARISE IS est d'apporter des solutions pragmatiques au déficit



Joseph Alain Saraka, directeur de la stratégie chez ARISE IS

d'infrastructures en Afrique et nous sommes fiers de mettre en œuvre cette vision au Togo. La construction de cet axe routier apportera beaucoup au pays et nous remercions le gouvernement togolais pour sa confiance».

À propos d'ARISE IS

ARISE Infrastructure Services (ARISE IS) est une entreprise conjointe de l'Africa Finance Corporation (AFC) et d'Olam International Ltd. ARISDE IS apporte le capital, les compétences, l'expertise et la technologie pour réaliser des projets d'infrastructure à

grande échelle qui répondent à des besoins critiques de développement.

En s'engageant à un impact climatique net zéro, ARISE IS fournit des infrastructures durables et sur mesure pour soutenir l'urbanisation rapide de l'Afrique et stimuler le commerce régional.

ARISE IS développe également la Transgabonaise du Gabon par l'intermédiaire de la Société Autoroutière du Gabon (SAG), une route de 780 km qui traversera le pays d'Est en Ouest.

Bè-Kpota Atchantimé ou le très médiatique litige foncier de la fin d'année

✍️ Esaïe EDOH

A quelques jours de Noël, entre déception de l'imposition d'un couvre-feu et préparatifs, les Loméens se sont passionnés pour un fait divers, révélé par la presse et abondamment relayé et commenté sur les réseaux sociaux. Il s'agit de l'expulsion d'«occupants illégaux» dans le quartier de Bè-Kpota Atchantimé. Si ce déguerpissement a suscité autant d'intérêt, alors qu'il est somme toute banale et qu'il se passe régulièrement, c'est parce que selon la rumeur, l'initiatrice de la procédure serait une Allemande qui réclamerait son droit de propriété sur tout un quartier, hérité de son grand-père. Quel est l'objet du litige ? Qui sont les protagonistes et où en est la procédure ? Dossier exclusif de FOCUS INFOS.

Nous sommes à Bè-Kpota Atchantimé, quartier situé dans la commune de Golfe1, au Sud-Est de Lomé. Ce 10 décembre, certains de ses habitants, sont visés par l'exécution d'une ordonnance judiciaire d'expulsion pour «occupation illégale». En effet, depuis plusieurs années, un litige foncier portant sur une superficie de 03 ha 53 a 71 ca située derrière l'église catholique Maria Goretti, oppose les héritiers de Benno Kentzler, un ancien agent commercial aujourd'hui décédé, à plusieurs familles et des personnes dépendant de leur chef qui s'y sont installés depuis plusieurs décennies.

Parmi ces derniers, les héritiers Awouté Komlan et Fiagbé Koffi n'auraient pas fait appel de la décision de confirmation de droit de propriété des Kentzler. De fait, ils ont été expulsés de leurs habitations. La mandataire des héritiers de Frieda Guérard, fille de Benno Kentzler, Amanda Tatiana Guérard, fait occuper les terrains et y installent des agents de sécurité afin d'éviter qu'ils soient de nouveau squattés.



Un groupe d'occupants protestent contre l'expulsion

Dans le quartier, des groupes de jeunes se constituent pour s'y opposer. Ils délogent manu militari les agents de sécurité. L'héritière s'y transporte le lendemain, accompagnée de forces de l'ordre. Ils font face à de fortes résistances de groupes constitués de jeunes, provoquant des scènes de violences et obligeant les éléments dépêchés à se retirer. « Un des agents de sécurité communément appelé gros bras a été pris à partie et molesté par des jeunes du quartier, armés de machettes, de bâtons etc. Il n'a eu la vie sauve qu'à l'intervention des gendarmes » se souvient Komi Afanvi, un des notables du

chef du quartier.

Pour Ayi Ajavon un des meneurs de la contestation des expulsions, qui déclare avoir joué un rôle important pour apaiser la situation, des actes de violences ont été aussi perpétrés sur les occupants expulsés.

Il soutient par ailleurs avoir contribué pour une large part à éviter un lynchage à Mme Amanda Guérard. Celle-ci lui dénie ce rôle et l'accuse au contraire d'être l'instigateur des agressions dont elle et ses accompagnateurs ont été victimes le 10 décembre

dernier ; leur interdisant même de revenir dans le quartier au risque sinon de se faire à nouveau agresser.

Quelques jours plus tard, une manifestation est organisée par des habitants, qui « refusent à une Allemande le droit de s'approprier les terres togolaises », appelant à l'intervention du Président de la République

Difficile dialogue

D'après un audio réalisé par le porte-parole du groupe de riposte, Kouami Gnamezan et circulant sur les réseaux sociaux, les contradicteurs d'Amanda Guérard auraient le soutien du Colonel Kassawa Kolémaga, à la tête de l'Armée de Terre depuis octobre dernier, et dont la mère ferait partie des « occupants illégaux ».

« Souvent, certains pour échapper aux conséquences de leurs actes, évoquent leur proximité ou la protection d'importantes personnalités, sans le consentement de celles-ci ou carrément sans qu'elles soient au fait la situation. Il est constant que le droit de propriété des Kentzler ne souffre d'aucune discussion possible et nous faisons de toutes façons confiance en notre justice qui nous a d'ailleurs toujours donné raison dans ce dossier » commente un proche de d'Amanda Guérard.

Dans ce contexte, les autorités locales ont entamé des démarches en vue de la mise en

place d'un cadre de discussion pour sortir de cette situation inextricable et tendue. Ainsi, le chef quartier Togbui Koudéka Kodjo a fait appel aux deux parties.

« Au cours des deux semaines qui ont suivi les incidents, j'ai convoqué plusieurs fois la dame en question, les huissiers et les responsables des familles menacées d'expulsion pour les écouter tous. Mais peine perdue, aucun d'entre eux n'a daigné répondre à mon appel », regrette-t-il.

Pour lui, il n'est pas normal que de telles situations se produisent sur son territoire et qu'il ne soit ni informé ni consulté. « Il revient à ceux qui sont sous la menace d'expulsion de venir vers moi afin que je sache comment gérer la situation. Mais ils ont foulé au pied mon autorité. Non seulement ils n'ont pas adopté cette démarche, mais en plus ils n'ont pas jugé nécessaire de répondre à ma convocation », déplore l'autorité traditionnelle qui a décidé de se mettre à l'écart, tout en restant convaincu que le cadre de négociation reste la meilleure voie à adopter. « Mais j'ai l'impression que chacun compte sur quelqu'un ou quelque chose », conclut Togbui Koudéka.

A l'instar du chef, le maire de la commune du Golfe 1, Joseph Gomadoh a aussi entrepris la même démarche, sans plus de succès. « Deux fois de suite, ils ne sont pas venus » indique-t-il.

En fait d'Allemande, Tatiana Guérard est bien Togolaise et originaire des Lacs

Dans le litige foncier de Bè-Kpota Atchantimé, c'est la présumée origine d'une des parties qui a provoqué l'emballement médiatique et suscité émoi et dénonciation.

En effet, Amanda Tatiana Guérard, la mandataire des héritiers Kentzler, a été présentée comme une «Allemande débarquant à Lomé» et « revendiquant sa propriété sur tout un quartier qu'aurait

acquis son grand-père colon dans les années 40 ».

Il faut dire que son nom «GUERARD», conforte cette assertion et que ses deux prénoms, Amanda et Tatiana ne sonnent pas bien de chez nous.

Sauf qu'elle en a un autre, bien de chez nous celui-là mais que personne n'évoque : «Biyémi». En fait, d'Allemande et contrairement aux

informations véhiculées sur les réseaux sociaux repris par les médias, la mandataire est Togolaise.

Née en France quelques mois avant l'indépendance du Togo, Amanda Guérard a fait ses études secondaires au lycée Bonnacarrère, devenue Lycée de Tokoin, à Lomé et y a passé le plus clair de sa vie, comme le démontre son parler parfait du mina et de l'Ewé. Ingénieure chimiste

aujourd'hui à la retraite, elle réside et est domiciliée à Lomé. « Je n'ai aucun papier allemand et aucun lien avec ce pays. Comme vous pouvez le voir, je possède une carte d'identité togolaise renouvelée le 04 novembre dernier. Tout le monde peut aller vérifier mes origines », lance-t-elle.

Dans ce dossier, elle représente non seulement les intérêts de sa fratrie composée de sa sœur et de ses deux

frères, mais aussi ceux des autres héritiers de leur mère feu Fafadji Frieda Guérard, née Kentzler, notamment Conchita et Modoukpè Guérard.

Elle a été désignée mandataire par ces personnes, en décembre 2019 et en remplacement de monsieur Agbétiafan Koffi dont les résultats ont été jugés par ses mandants comme «insuffisants», dans la défense de leurs intérêts.

Titre foncier contre reçus de vente

La parcelle de 3 hectares objet du litige était un terrain agricole et toute la zone une forêt. Au lendemain de l'indépendance, elle va connaître avec l'expansion urbaine, un certain développement amenant plusieurs familles à s'y installer. Conséquence : occupation progressive du site avec la construction des habitations.

Au soutien de ses prétentions, Amanda Guérard, présente essentiellement deux éléments. D'abord, le Journal Officiel du 21 septembre 1949 avec publication de l'Avis de demande d'immatriculation au livre foncier du territoire du Togo de la parcelle d'une contenance superficielle de 3 ha 53a 71ca fut acquise en 1949 par Benno Kentzler, auprès de la collectivité Hotounou et libellée comme suit : « Suivant réquisition n°1.752, déposé le 19 septembre 1949, Me Anani Ignacio Santos, né à Lomé (Togo), le 3 février 1912 profession d'Avocat-défenseur, demeurant et domicilié à Lomé, agissant en qualité de mandataire spécial aux termes d'une procuration notariée n°108 reçu par Me Louis Gaétan, Notaire à Lomé, en date du 20 juillet 1949, enregistrée, dont une expédition est jointe à la réquisition d'immatriculation du sieur Benno Kentzler, agent de commerce, demeurant et domicilié à Lomé (Togo), demande l'immatriculation du livre foncier du Territoire du Togo d'un immeuble rural non bâti, constituant en terrain en forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance total de 2 ha, 90 a, 35 ca situé à Lomé (Tokoin) cercle de Lomé et borné à l'Est par Hotounou, au Nord par Tamadémé, à l'Ouest par Hotounou, et au Sud par la route circulaire. Il déclare que ledit immeuble appartient audit sieur Benno Kentzler, son mandat, et n'est à sa connaissance, grevé d'aucun droit ou charges réels, actuels ou éventuels ». (J.O, page 6).

Ensuite, le titre foncier N° 7614 RT créé le 02 mars 1967 à la suite d'une procédure d'opposition à immatriculation close le 23 septembre 1966.

« Ces pièces prouvent à suffisance nos droits sur cette parcelle, notamment le titre foncier qui confère à son titulaire un droit irrévocable, est un document inattaquable, s'imposant à tous », commente Amanda Guérard.

Reçus de vente :

Les contradicteurs et occupants de la parcelle objet du litige brandissent quant

à eux des reçus de vente datant des années 70 pour soutenir leurs prétentions de propriété. De fait, nous avons pu avoir consulté les reçus de vente établis par les sieurs Mevagnawo et Kofi Hotounou, respectivement aux familles Broohm Salomon, Abbey Têvi Antoine, et à Afanou Kossi, Akakpo Ayao, Mensah Kpalaka Logossou et Piganki Soumou. Au total une quarantaine de familles concernées pour des ventes réalisées entre 73 et 76 pour des prix variant entre 70 et 150.000 FCFA.

« Ces reçus prouvent que nos grands-parents ont bel et bien acquis ces parcelles de bonne foi », soutient Ayi Ajavon un des héritiers et occupant des lieux. « Mon défunt parent a multiplié les tentatives d'obtention de titre foncier sans succès. Chaque fois il a été confronté à des blocages sans en connaître les motifs », confie-t-il.

Pour Mme Guérard, les motifs sont évidents : ces reçus de vente datant de 73-76 ne peuvent faire foi et servir à créer de titre foncier sur un terrain acquis par quelqu'un depuis 1949 et pour lequel un titre foncier a été établi en 1967, donc plus de 6 ans avant

la vente présumée.

Décisions judiciaires en faveur des héritiers Kentzler

Par jugement n° 213 du 29 juillet 1966, le tribunal de Lomé avait définitivement tranché les oppositions à immatriculation. 23 ans plus tard, le président dudit tribunal, par ordonnance n° 819 du 17 octobre 1989, ordonne l'expulsion des occupants du titre foncier 7614. En 2006 le jugement n°696/2006 du 14 avril 2006 confirme le droit de propriété des héritiers Kentzler, ordonne l'expulsion des occupants demandeurs à l'instance et les condamne au paiement de dommages et intérêts.

De fait, des sommations de déguerpir ont été signifiées aux familles sans succès. En novembre 2019, Armanda Guérard obtient réquisition du Procureur de la République Près le Tribunal de Première Instance de Lomé : « Vu la grosse du jugement N°696/2006 du 14 avril 2006 rendu par le tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé dans l'affaire opposant Dame Fafadji Frieda Marie Guerard née



Une maison d'occupant expulsé

Kentzler aux nommés HILLAH Ayoko, AGBADA Gibéloki, BODGNONDI Boudoum et autres, tous demeurant et domiciliés à Lomé ; vu la demande d'assistance de la force publique de l'huissier susdit du 8 novembre 2019 (...) Requiert monsieur le Directeur général de la Gendarmerie Nationale, à l'effet, de mettre vingt-cinq (25) agents à la disposition de Maître AKUESON Adokoé, huissier de justice à Lomé, pour l'assister dans l'exécution de la grosse du jugement N°696/2006 du 14 avril rendu par le Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé » peut-on lire dans le document signé par le Procureur de la République Essolissam. Notifiée aux occupants en janvier 2020, elle ne sera mise à exécution que le 10 décembre 2020.

Pendant ce temps, la

quarantaine de familles concernées assistée de leur conseil Me Kossi Bokodjin, ont introduit à la Cour d'Appel de Lomé, le 12 septembre 2020, une requête aux fins de sursis à exécution de la réquisition du Procureur.

La décision de la Cour était attendue le 30 novembre 2020. Mais elle a été renvoyée au 6 janvier 2021 puis au 22 du même mois. « Vu que l'affaire n'est pas tranchée, Mme Guérard ne peut expulser personne dans le quartier », proteste Ayi Ajavon.

Où sont passés les Hotounou ?

Au cœur du litige foncier, la famille Hotounou, cédante des parcelles, reste curieusement absente et muette. D'après les deux parties, elle est introuvable.

« Nous avons à plusieurs reprises entrepris des démarches aux fins de rencontrer les descendants des vendeurs mais sans succès. Aucun moyen d'entrer en contact avec eux », déplore Ayi AJAVON.

Pour lui, «seuls eux peuvent nous renseigner sur ce qui s'est réellement passé. Car tout ceci a l'air d'une double vente », conclut AJAVON.

En attendant, plusieurs familles visiblement convaincues de l'issue défavorable du bras de fer mené avec les héritiers de Benno Kentzler, sont entrés en négociation avec leur mandataire.

Une dizaine parmi elles ont ainsi débuté des échéanciers. Initiative qui n'a pas l'air de plaire à certains jusqu'au-boutistes, qui les menaceraient de mort.

Le pénal s'invite dans le dossier

Une plainte contre pour faux et usage de faux a été déposée entre les mains du Procureur de la République le 08 décembre dernier par Amanda Guérard contre une dizaine de personnes dont l'huissier de justice, Me Bertin . Amégan-Atyson.

Elle les accuse d'avoir produit de faux actes d'appel du jugement rendu de confirmation de propriété rendue en sa faveur le 14 avril 2006, dans le but de poursuivre abusivement le procès en appel, alors qu'ils sont forclos.

Le faux serait grossier en ce qu'il portait la mention « A

comparaître.... par-devant la Cour d'Appel du Togo à Lomé, séant au Nouveau Palais de Justice de ladite ville ». L'acte en effet, sensé dater de 2006 fait mention du nouveau Palais de justice de la Cour d'appel qui n'existait pas encore à l'époque et n'a été réceptionné qu'en 2013.

Au demeurant, par actes datés respectivement du 10 juillet 2019 et du 13 août de la même année, le greffier en chef près la Cour d'appel de Lomé et celui du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé, ont établi une attestation de non appel ainsi qu'un certificat de non

opposition ni appel du 14 avril 2006.

Au surplus, les recherches entreprises par la police judiciaire pour vérifier l'existence matérielle de l'acte d'appel dans les registres et archives du greffe de la Cour d'appel, se sont révélées infructueuses ; le greffier ayant déclaré à l'officier de police judiciaire investigateur qu'aucune trace de document n'a été trouvée, selon le procès-verbal que nous avons consulté.

Pour sa défense, l'huissier allègue n'avoir pas pour rôle d'étudier les dossiers qu'il reçoit avant de les formaliser.

Comment devient-on détenteur de titre foncier ?

✍ Charles KOLOU

Le titre foncier reste l'unique preuve de propriété foncière valable. Son obtention est réglementée au Togo par le code foncier domanial promulgué le 14 juin 2018. Dans cet article, Focus Infos revient sur les modalités d'acquisition d'une parcelle et les procédures d'obtention de titre foncier.

Modes et processus d'acquisition d'un droit de propriété

Selon les dispositions de l'article 151 du code foncier domanial, une propriété s'acquiert et se transmet par succession, par voie de testament ou par donation entre vifs et par l'effet de la vente ou de l'échange ou tout autre mode de mutation à titre gratuit ou onéreux. La propriété s'acquiert également par accession ou incorporation et par prescription acquisitive selon l'article 152 du même code.

Ainsi, la procédure de l'immatriculation désigne l'ensemble des formalités qui en tendant à la création du titre foncier, a pour objet de soumettre un immeuble au régime des livres fonciers de la République Togolaise. Selon le Directeur du cadastre de la conservation foncière et de l'enregistrement, Essoham Komlan Labari, l'on distingue deux (2) types d'immatriculation.

« La première immatriculation concerne les parcelles de terrains qui n'ont jamais été immatriculés aux livres fonciers de la République Togolaise. La deuxième procédure d'immatriculation encore appelée

morcellement ou mutation partielle a trait à des parcelles déjà immatriculées dont on veut transférer une partie de droit de propriété à une autre personne. Il s'agit là du morcellement du premier titre foncier », explique M. Labari.

Pour l'immatriculation d'une propriété, le décret N° 2019-033/PR du 20 mars 2019 portant création et organisation du guichet foncier unique, institue deux (2) voies. Il s'agit de la voie notariée et de la voie administrative.

L'option de la voie notariée

La voie notariée implique un recours au service d'un notaire. « Le requérant est tenu de se présenter chez son notaire avec l'acte de vente sous-seing privé, si la vente a été déjà faite, au cas contraire avec son vendeur. Il remet au notaire le plan de la parcelle géo référencée établi par un géomètre agréé, la photocopie de sa carte d'identité, du passeport, de la nationalité ou d'une carte d'électeur. Le notaire reçoit tous ces actes et pièces, les classe au rang de ses minutes et rédige l'acte notarié qu'il fait enregistrer à la division de l'enregistrement de la Direction du Cadastre, de la Conservation

Foncière et de l'Enregistrement (DCCFE) pour s'acquiescer de ses droits d'enregistrement », détaille le directeur du Cadastre et Conservateur national.

Après la liquidation et paiement des droits d'enregistrement à la DCCFE, l'acte notarié est enregistré et cacheté par les agents de l'enregistrement. Le notaire garde la minute de l'acte dans ses archives et établit une expédition du dossier qui sera transmis au guichet foncier unique pour liquidation et paiement des droits.

Au guichet unique, le demandeur du titre foncier s'acquiesce aussi des droits de bornages contradictoires dont le droit fixe est de 63 000 FCFA pour une parcelle de 600m² (6 ares), des frais de prestations du Journal Officiel (JO) fixées à 10 000 FCFA, des frais de dépôt du dossier qui s'élève à 2000 FCFA et d'un droit fixe de 1000 FCA.

Une fois cette étape franchie, le requérant par le biais de son notaire rédige la réquisition d'immatriculation avec toutes les pièces citées plus haut et les transmet au conservateur pour vérification. Après le contrôle du dossier par le conservateur, le

dossier est transmis à la section préalable et immatriculation de la division de la conservation foncière de la DCCFE.

A l'issue de cette vérification par les services techniques, le dossier est envoyé à la présidence de la République et à l'EDITOGO pour la publication de la demande d'immatriculation au Journal Officiel (JO). Ce JO est fait sur des placards décrivant la situation de l'immeuble, ses limites, sa nature, sa consistance et l'origine de la propriété dont le requérant demande l'immatriculation.

(Suite à la page 9)

ATCHANTIME :

D'une forêt à un espace urbain

Atchantimé est l'un des plus vieux quartiers de Bè-Kpota. L'aire de ce quartier était encore il y a près d'un siècle, une grande forêt.

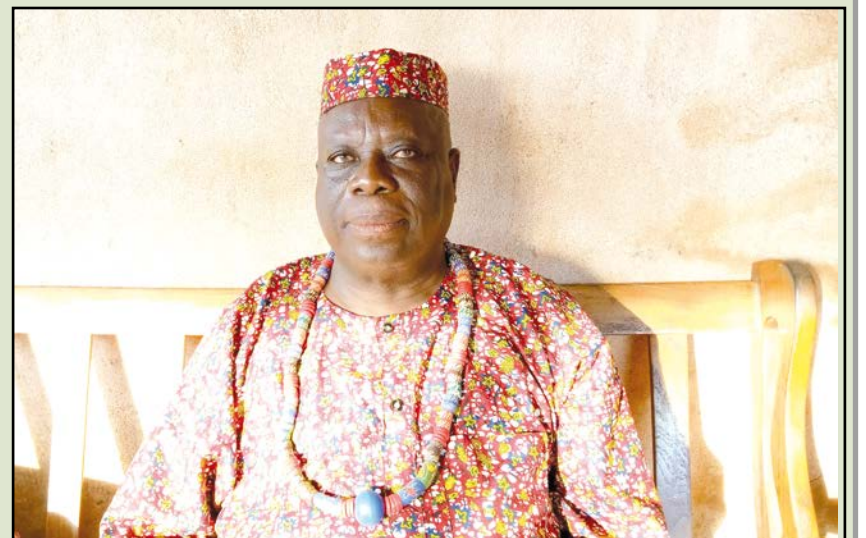
Vierge, elle a été défrichée pour une première fois un peu avant l'indépendance par feu Koudéka Domédon. L'espace défriché par ce premier occupant s'étendait de l'actuelle rue pavée au grand cimetière de Bè-Kpota. Mais, celui-ci n'y habitera pas lors de sa conquête de l'espace. Son cousin Koudeka Tonouwoè sera le premier à briser la peur pour venir y résider vers l'année 1960.

Klémé sera le premier nom donné à ce village naissant du fait de la prédominance d'une espèce d'arbres appelé « Klintchi » en langue Ewé, raconte Togbui Koudéka Kodjo Amédomé, actuel chef coutumier du quartier Bè-Kpota Atchantimé. Klémé sera par la suite l'espace de développement des activités champêtres des résidents de Bè-Hédjé, qui est l'un des 7 grands quartiers du grand village de Bè.

Après l'indépendance, des investisseurs étrangers « Blancs » selon les

témoignages de Togbui Koudéka Kodjo Amédomé vont solliciter des parcelles de terres au premier occupant, Koudeka Tonouwoè. Maître

rejoint après l'année 1970 dans un premier temps par ses cousins et neveux puis d'autres collectivités comme Hotsonou, Amedon, Tahe,



Togbui Koudéka Kodjo Amédomé

des lieux, il n'hésitera pas à mettre à leur disposition, des hectares.

Sur les parcelles obtenues, ces derniers vont y planter des anacardiens appelés dans la langue locale « Atchanti ». Et le développement de ces champs d'anacardiens va finir par faire muter le nom du village de Klémé à Atchantimé. Aujourd'hui, ces champs d'anacardiens avec la croissance urbaine, ont laissé place à des habitations.

Le premier occupant, Koudeka Tonouwoè sera

Kokoroko, Sorowouadan, Mamla entre autres. Selon l'histoire relatée par l'actuel chef du quartier Atchantimé, des expatriés ont aussi acquis des terres. « Sur le plan cadastral de notre quartier, des noms des expatriés y figurent même si les contrats de vente nous échappent », confie-t-il.

Koudeka Tonouwoè fut le premier roi d'Atchantimé. Il reçut son arrêté de reconnaissance en août 2004. A son décès en 2011, son fils Koudéka Kodjo Amédomé lui succéda.

CONTENTIEUX SUR LE DROIT DE PROPRIÉTÉ:

Une affaire de justice

Les litiges fonciers sont quasi quotidiens au Togo. Survenant pour plusieurs motifs, ceux relatifs au droit de propriété ne peuvent être réglés que par un juge judiciaire. C'est ce que prévoit du moins le législateur dans le code foncier et domanial promulgué en 2018.

« Les litiges portant sur le droit de propriété ou sur les immeubles bâtis ou non bâtis sont de la compétence du juge judiciaire », précise l'article 682 dudit code. De même, l'art. 683 du même code précise que les litiges portant sur les actes délivrés par l'administration publique ou ses démembrements sont de la compétence du juge

administratif.

Ainsi, tout citoyen a le droit d'ester en justice pour revendication ou confirmation de son droit de propriété ou pour faire valoir ses prétentions portant sur un immeuble.

De fait, l'action en revendication est une prérogative reconnue au propriétaire d'un immeuble nanti d'un titre pour faire reconnaître en justice son droit. Elle peut être exercée contre le détenteur d'un titre foncier en cas de fraude, conformément aux dispositions de l'article 256 qui stipule qu'un titre foncier est définitif, intangible et inattaquable, sauf en cas de fraude ou d'erreur.

UTILISATION DES TRICYCLES :

✎ Esaïe EDOH

Un véritable mal nécessaire

Les engins à trois roues, plus connus sous le nom de tricycle, depuis quelques années déjà, envahissent la circulation au Togo, particulièrement à Lomé. Ils se révèlent très utiles et jouent un rôle non négligeable dans divers domaines d'activités. Toutefois, leur mise en circulation occasionne au quotidien des cas d'accidents.

Sur les différentes artères de la ville de Lomé, la présence des tricycles se fait remarquer à longueur de journées. Grâce à cet engin, le transport d'objets de diverses catégories est assuré. Ils interviennent dans le commerce, en assurant le transport des marchandises de toutes sortes. Même le convoiement des personnes et autres bien tels que les bétails, des lieux d'élevage au marché est garanti.

Ce type d'engin allège la tâche à des personnes, non seulement dans les milieux urbains et péri urbains, mais aussi et surtout dans les milieux ruraux, notamment dans les champs, pour le transport des récoltes.

«Aujourd'hui, c'est beaucoup plus facile pour moi d'acheminer mes marchandises du lieu d'achat vers le magasin. Il y a quelques années, je sollicitais le service des chauffeurs de taxi pour assurer ce transport.

Mais avec les tricycles, je n'éprouve plus les difficultés liées au trajet et l'état de la route qui obligent les chauffeurs à me taxer » témoigne Rachelle, jeune commerçante-grossiste de céréale à Lomé.

Pour sa part, Chérिता, distributrice des produits de la brasserie BB de Lomé, trouve économique l'usage des tricycles. « Les conducteurs des tricycles ne tiennent pas forcément compte du nombre de casier à transporter mais de la distance contrairement aux taxis et motos qui fixe le prix selon la quantité », rapporte-t-elle en soulignant la disponibilité de ceux-ci. « Dès que vous leur faites appel, ils sont au rendez-vous dans les minutes qui suivent ».

Avantageux avec des risques

Les avantages des tricycles sont sans doute incontestables. Mais ils présentent des risques pour les utilisateurs notamment les

commerçants. En effet, ce type d'engin ne garantit aucune protection aux marchandises et biens transportés. « En cas d'accident, vous perdez tout si vous n'avez pas de chance » soutient la distributrice de boisson, Chérिता, qui a été plus d'une fois victime.

« Quand survient un accident, toutes les bouteilles se cassent et vous êtes endetté. La dette est plus élevée si les bouteilles contiennent des boissons. Cela m'est arrivé plusieurs fois », témoigne-t-elle. Le transport des meubles n'est non plus épargné de l'exposition. « Une fois durant le trajet un accident est survenu, plusieurs des meubles transportés étaient cassés. J'étais obligé de tout réparer avant de le livrer », témoigne un menuisier.

Source d'accident

Les tricycles, au cœur de la vie économique des Togolais. De plus en plus abondants dans



Un tricycle transportant marchandises et passagers

la circulation, les façons dont ils sont conduits, occasionnent des accidents. « Ces engins sont souvent laissés aux mains des personnes ne disposant pas de permis de conduire. En plus on note un laisser-aller dans la conduite. Ce qui occasionne sans équivoque des accidents » remarque Jean Odah, enseignant, qui relève la possibilité d'éviter ces accidents si les conducteurs de tricycles se comportent bien.

Le risque d'accident est plus élevé les nuits avec cet engin. « La nuit, au croisement d'un tricycle, vous croirez croiser une moto. Et comme la caisse est plus large derrière celui-ci, une

moindre inattention peut causer un accident », a constaté Kodjovi, zedman.

Aujourd'hui, le constat sur l'utilité des tricycles est pertinent. Vu la double facette qu'ils présentent, les tricycles sont vraisemblablement un mal nécessaire.

Pour limiter les dégâts qu'ils causent au quotidien, il urge que les autorités sécuritaires du pays prennent des dispositions qui obligent les conducteurs de cet engin à passer par l'apprentissage et disposer d'un permis de conduire avant d'entrer en circulation.

LA STAR QU'IL VOUS FAUT

À PARTIR DE **7.500.000F_{NET}***

LOMÉ



TOYOTA

TOUJOURS
MIEUX
TOUJOURS
PLUS LOIN



5 GARANTIE **ANS**
OU 150.000 Kms

TOYOTA CARE
+ 1 AN DE SERVICE
ENTRETIEN OFFERT

* OFFRE DE LANCEMENT JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2020



Bd Eyadema, 01 BP 332 Lomé
Tél: 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com



ToyotaTogo

Comment devient-on détenteur de titre foncier ?

(Suite de la page 7)

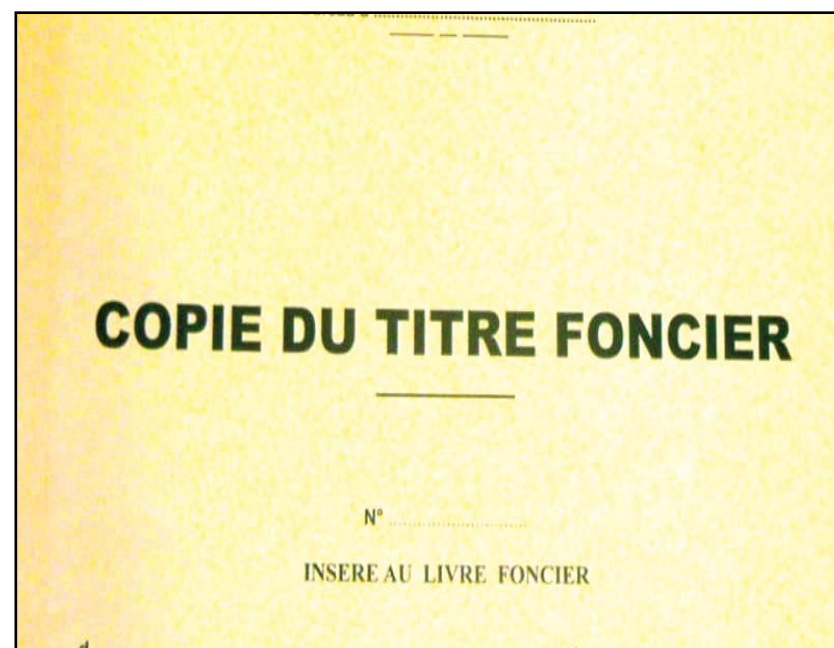
Le Journal Officiel dès sa parution est envoyé à la DCCFE qui l'affiche dans ses bureaux d'une part et d'autre part au tribunal et à la mairie de la localité où se trouve la parcelle à immatriculer.

Après cette étape a lieu une opération de bornage contradictoire effectué par un géomètre désigné à cet effet en la présence du maire de la commune ou du préfet de la localité où se trouve situé l'immeuble, d'un magistrat, du procureur, du chef canton et du requérant, et des propriétaires vendeurs et limitrophes.

« En vertu de tout ce qui précède le titre foncier est créé et soumis au conservateur qui en fait un dernier contrôle avant d'apposer sa signature par ce qu'il endosse l'entière responsabilité de tout ce qui adviendra. Après la signature du titre foncier par le conservateur, une copie en est délivrée au requérant es qualité acquéreur, ou au notaire pour son mandant. Le titre foncier ainsi délivré est définitif, intangible et inattaquable », indique le directeur du cadastre et conservateur national, Essoham Labari.

De la voie administrative

Si un acquéreur de terrain ou d'immeuble opte pour la voie administrative pour introduire sa demande de titre foncier, celui-ci devra obtenir un formulaire du contrat de vente dûment signé du vendeur, de l'acquéreur, et des témoins des deux parties. Il s'agit là d'un contrat sous seing privé homologué par les autorités administratives et judiciaires ou d'une attestation de droit



de propriété délivré par le chef canton et le maire de la localité où se situe la parcelle tel que prévu à l'article 220 du code foncier.

Une fois muni de ce document et du plan de la parcelle établis par un géomètre agréé, le requérant se présente au guichet foncier unique au siège de l'OTR. Au niveau du guichet foncier unique, tous les droits sont liquidés et payés sur place comme dans le cas de la

voie notariée. A partir de cette étape, la procédure d'obtention du titre foncier est identique à celle de la voie notariée.

Quid du morcellement ou de la mutation ?

En ce qui concerne une deuxième immatriculation ou morcellement d'une parcelle de terrain ayant déjà un titre foncier, seule la voie notariée est acceptée en vertu de l'article 163 du code foncier. A la différence

d'un premier enregistrement, le dossier n'est plus envoyé pour l'insertion au journal officiel mais, transmis à la division du cadastre pour le bornage contradictoire du morcellement après la liquidation et paiement des droits au GFU.

Toutefois, il est recommandé que l'acquisition d'une parcelle dans un titre foncier passe obligatoirement par l'étape de renseignements.

« Après la création du titre foncier plusieurs événements peuvent survenir sur ledit titre sans le consentement du propriétaire. Certains événements constituent des charges qui empêchent l'inscription d'autres événements. Pour éviter d'acquérir une parcelle grevée de charges, il est indispensable de toujours procéder à la vérification dans les livres fonciers au niveau de la conservation foncière », conseille-t-on au Cadastre.

Cette vérification peut se faire à travers plusieurs documents dont l'état descriptif du titre foncier ou la photocopie des documents d'archives de titre foncier à obtenir au niveau de la Direction du cadastre.

MA VOITURE NEUVE À

5.500.000 F_{NET}*

CHEZ CFAO MOTORS



*Assurances aux tiers
*1 an d'entretien offert (15.000 Kms)



Bd Eyadema, 01 BP 332 Lomé
Tél: 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com

SuzukiByCfaoMotorsTogo



36% des approbations de la BAD consacrés aux financements climatiques

✎ Ibrahim SEYDOU

Dans le cadre de la quatrième édition du One Planet Summit dédiée à la biodiversité, ouverte ce 11 janvier à Paris, la Banque africaine de développement (BAD) a révélé avoir consacré en 2019 près de 36% de ses approbations, soit 3,6 milliards de dollars américains, aux financements climatiques, dont plus de la moitié dédiée à l'adaptation des pays africains au changement climatique.

Saluée pour son engagement en faveur de la finance climatique, la Banque a été choisie en 2020 par les partenaires au développement pour abriter le Bureau régional pour l'Afrique du Centre mondial sur l'adaptation.

Les activités de cette toute nouvelle structure ont été lancées le 16 septembre 2020 à Abidjan, sous le haut patronage du président de la Banque, Akinwumi Adesina, en présence de nombreux chefs d'États africains et de leaders mondiaux tels que Ban Ki-Moon, ancien secrétaire général de l'Onu, et Kristalina Georgieva, directrice générale du Fonds monétaire international.

Après la Conférence des Nations unies pour le climat organisé en 2015 à Paris (COP 21), la BAD s'est dotée d'un Plan d'action pour le climat pour la période 2016-2020, qui accorde une grande priorité au renforcement de la résilience

climatique.

Au cours de ces dernières années, les ressources de la Banque allouées au financement de l'adaptation au changement et à la résilience climatiques ont quintuplé, passant de 338 millions de dollars américains en 2016 à deux milliards de dollars en 2019.

L'Afrique n'émet que 4% des gaz à effet de serre

Outre le financement de l'adaptation au changement climatique, le Plan d'action climat de la Banque repose sur la promotion d'une trajectoire de développement sobre en carbone, la mobilisation de la finance climatique et la création d'un environnement favorable à l'action climatique.

Alors qu'elle n'émet que 4% des gaz à effet de serre de la planète, l'Afrique est la région du monde la plus affectée par les effets du changement climatique, qui se traduisent souvent par

des inondations meurtrières, des cyclones tropicaux et des sécheresses récurrentes.

Sept des dix pays les plus vulnérables au changement climatique dans le monde se trouvent en Afrique.

Cette année, par exemple, les fortes inondations qui ont frappé les pays du Sahel ainsi que les invasions acridiennes et les sécheresses ont sérieusement touché tous les secteurs de développement et créé un désastre humanitaire dans un contexte déjà difficile marqué par les impacts socioéconomiques de la pandémie de Covid 19.

Face à la sécheresse de grande ampleur dans la Corne de l'Afrique, onze pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement de l'Afrique de l'Est (IGAD) ont bénéficié du programme de renforcement des capacités de la Banque sur les défis posés par le



Akinwumi Adesina, Président de la BAD

changement climatique.

Avec le Fonds spécial climat pour le développement en Afrique hébergé à son siège à Abidjan, la BAD fournit également une assistance financière et technique considérable pour le renforcement des services nationaux météorologiques et hydrologiques et des centres climatiques régionaux, dont le Centre africain de météorologie appliquée au développement (ACMAD) basé à Niamey au Niger.

Lancé en 2017 par le président français Emmanuel Macron, le One Planet Summit donne

l'opportunité aux dirigeants du monde entier et aux organisations internationales de réfléchir sur la biodiversité et de relever leur niveau d'ambition sur la protection de la nature et sur le climat, tout en répondant aux nouvelles questions posées par la crise actuelle de la pandémie de Covid-19.

La quatrième édition du Sommet, qui se tient en visioconférence, entend apporter une contribution décisive à la préparation de la COP 26 prévue du 1er au 11 novembre 2021 à Glasgow, en Écosse.

ECONOMIE/Kako NUBUKPO retrouve les hautes fonctions au sein de l'UEMOA

✎ Esaïe EDOH

Jusque-là doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) de l'Université de Lomé, l'économiste togolais Kako NUBUKPO redevient fonctionnaire à l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA). Ancien chef du Pôle « Analyse économique et recherche » de l'organisation, il est nommé conseiller du président de la Commission de ladite organisation, Abdallah Boureima.

L'annonce de cette nomination de l'Universitaire togolais, faisait état de rumeur sur les réseaux sociaux. Elle sera confirmée plus tard par le nouveau fonctionnaire lui-même à travers le même canal. « Comme vous le savez, je travaille sur la question monétaire de nos nations depuis 20 ans maintenant, ceci est avant tout un devoir. J'en profite pour vous annoncer ma nomination en tant que conseiller économique du président de la commission de l'UEMOA. Restons mobilisés » a-t-il laissé sur sa page Twitter le 5 janvier dernier.

Dans ses nouvelles fonctions, l'ancien Ministre togolais de la Prospective et de l'évaluation des politiques publiques aura la lourde responsabilité de contribuer au changement de la

monnaie franc CFA à l'Eco dans la région UEMOA. A ce titre il a annoncé déjà la tenue des états généraux sur la nouvelle devise, l'Eco. « Les réformes actuelles concernent les aspects symboliques. En revanche, elles ne touchent pas les critiques d'ordre économique, en particulier le caractère problématique de la parité fixe du FCFA avec l'Euro et le sous-financement chronique des économies de la zone franc en proie à un rationnement du crédit comme en témoignent les taux d'intérêt réels à deux chiffres », a-t-il écrit dans un message twitter annonçant cette rencontre prévue du 28 au 30 avril 2021 à Lomé.

Choisi pour représenter le Togo

L'économiste togolais de renom, non seulement assurera la responsabilité du conseiller du

président de la commission de cette organisation sous régionale, mais également est désigné pour y représenter le Togo. Il succèdera ainsi à Georges Essowé Barcola, jusque-là Commissaire au Département des Services Administratifs et Financiers (DSAF), en poste depuis 2017. Soutenu par le Chef de l'Etat togolais, Faure Gnassingbé, le nouveau fonctionnaire de l'UEMOA prendra fonction en avril prochain.

Un riche parcours international

Auteur du livre, l'Urgence Africaine, avant cette nomination, l'Economiste togolais a déjà fait ses preuves au plan international. Entre 2000 et 2003, il fut fonctionnaire de la Banque Centrale des



L'économiste Kako Nubukpo

États de l'Afrique de l'Ouest (BECEAO) à Dakar. En mars 2016, il fut nommé directeur de la Francophonie économique et numérique au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il quitte cette fonction le 28 Mars 2018 après avoir été suspendu de la francophonie début décembre 2017 pour avoir manqué à son « devoir de réserve ». Après son passage à la francophonie, il rejoint la même année le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le

développement (CIRAD).

Enseignant à l'EM Lyon Business School de 1997 à 1999, Kako Nubukpo est né à Lomé le 26 mai 1968. Titulaire d'un doctorat en sciences économiques de l'université Lumière-Lyon-II, il est agrégé d'économie et spécialiste de l'économie du coton. Il fut entre 2013 et 2015, membre du gouvernement togolais sous la présidence Faure Gnassingbé comme ministre chargé de la Prospective et de l'Évaluation des politiques publiques.

QF & ARF

QUITUS FISCAL & ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

#CQFS

A partir du 1^{er} janvier 2021, il est institué en plus du **quitus fiscal**, l'«**attestation de régularité fiscale**».

2020 :

Esaïe EDOH

Des échecs et des drames en série pour le football togolais

L'année 2020 s'est achevée sur une note de déception pour le public sportif togolais, notamment les amoureux du ballon rond, le football et pour cause. Elle a été marquée par des contre-performances des équipes nationales engagées dans diverses compétitions continentales.

Au début de l'année, de différentes catégories d'équipes nationales étaient engagées dans plusieurs compétitions. Il s'agit entre autres de la qualification à la Coupe d'Afrique des Nations 2020, au tournoi de l'UFOA U20, la ligue africaine des champions et la coupe de la confédération. Au terme de l'année, les résultats sont déplorables.

Les Eperviers, sélection A, en course pour la qualification de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) prévue au Cameroun en 2021 et finalement reportée à un an plus tard pour cause de la Covid-19, sont éliminés avant la fin des phases de qualification. Après deux défaites consécutives face aux Pharaons d'Egypte en Aller et retour les 10 et 14 novembre derniers lors des 3ème et 4ème journées, les protégés du technicien Français Claude Leroy, ont dit définitivement adieu à la plus prestigieuse



Les Eperviers lors d'une séance d'entraînement

messe continentale du football. Et pourtant, avant cette double confrontation, les coéquipiers de Djene Dakonam avec une unité au compteur après les deux premières journées, avaient toutes les chances de se qualifier.

Cette élimination prématurée et plus ou moins prévisible sera la goutte d'eau qui a fait

déborder le vase. Le public sportif déçu des résultats de Claude Leroy, demande avec insistance sa démission.

Au lendemain de cette élimination, les regards des amoureux du football sont tournés vers le club champion du Togo, ASKO de Kara et son dauphin Unisport de Kouloundè, en lice respectivement pour la ligue africaine des champions et la coupe de la confédération.

A l'arrivée, les deux formations du Nord et du centre du pays ont aussi déçu. Le champion du Togo s'est fait éliminer par RC d'Abidjan (club ivoirien). Bien que battus sur un score étriqué de 1-0 à Abidjan le 30 novembre, les hommes de Mesanh King AMETOKODO se sont fait éliminer en se faisant défaire 2-1 à Lomé, une semaine plus tard, au portillon des 16ème de finale. Pour sa part, le vice-champion,

auteur d'une domination à Douala contre Coton sport 0-1, n'ira non plus loin dans la compétition en raison de sa défaite à domicile une semaine plus tôt 0-2.

Décus par l'équipe nationale A et les clubs, le public sportif garde l'espoir de revoir le Togo performant au plan continental grâce aux moins de 20 ans, engagés dans le tournoi de l'UFOA, qui fait office de qualification à la CAN U20 prévue en Mauritanie en 2021.

Ceux-ci en stage de préparation ont émerveillé le public en dominant deux fois de suite l'équipe marocaine des mêmes catégories, 2-1 et 1-1. Malgré cet exploit réalisé, ils ont fini dernier du groupe A après deux nuls de un but partout (1-1) face au Niger et au Burkina Faso, et une défaite contre le pays hôte, le Bénin 0-2.

Réveil des vieux démons

La question de prime de match ou de qualification a longtemps entaché le nid des Eperviers toutes catégories confondues. Depuis quelques années, le problème semble résolu avec la prise de certaines dispositions par la Fédération Togolaise de Football (FTF).

Contre toute attente, le mouvement d'humeur des joueurs pour insuffisance ou non-paiement de prime a ressurgi. Cette fois, précisément dans le nid des Eperviers locaux. Ceux-ci ayant arraché la qualification pour la coupe d'Afrique des champions (CHAN 2021), depuis 2019, n'ont toujours pas perçu leur

prime de qualification. Après plusieurs revendications sans succès, ils ont saisi le meilleur moment, début des stages de préparation, pour hausser le ton.

Unanimement, ils ont rejeté la somme de 3 millions de francs CFA proposée à chacun.

Ce retour au problème habituel de la maison a obligé les autorités sportives à soumettre les joueurs protestataires à une charge de bonne conduite.

Le carnet noir

Insatisfait de la performance des joueurs sur le terrain, le public sportif togolais a aussi pleuré la disparition des acteurs de ce sport. Le 18 juin, il perd Koudagba Kossi, sociétaire du club champion du Togo ASCK. Jeune international de 25 ans, il avait succombé des suites d'une courte maladie alors qu'il venait de découvrir la sélection nationale et était pressenti comme cadre de la formation, au vu de ses prestations. Il fut meilleur buteur du championnat national de première division saison 2018-2019 avec 18 réalisations.

Awii Toyi, c'est l'autre nom qui a suscité l'attention de plus d'un. Celui-ci âgé aussi de 25 ans, a rendu l'âme alors qu'il était en séance d'entraînement dans le cadre des préparatifs pour la ligue africaine des Champions. Plus tard le 21 novembre c'est au tour de l'ancien président de la FTF, et vice-président de la Confédération Africaine de Football (CAF), Gal Séyi MEMENE qui tirera sa révérence.

..... Ets
Marianne
Fashion

NOUVEL ARRIVAGE

91377799 / 90060260 / 98959646

focus
Infos
 Bimensuel Togolais d'Informations

Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
 Tél. +228 22 51 21 08 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• **Directeur de Publication**
 Ekpé K. AGBOH AHOUELETE
 • **Rédaction**
 Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
 Ibrahim SEYDOU
 • **Collaboration**
 Edem QUIST
 Wilfried ADEGNIKA
 Charles KOLOU

Nana GARBA
 Esaïe EDOH
 • **Distribution**
 Damali
 • **Maison du journalisme**
 Casier N°49
 • **Imprimerie**
 Imprimerie 1 Rois 17
 BP. 8043 Lomé Togo
 Tél. +228 90054237 / 99587773

• **Conception**
Focus Yakou Sarl
 Tél: +228 90 11 05 06
 +228 22 51 21 08
 Lomé Togo
 • **Tirage**
 2500 exemplaires

INTERVIEW : PROFESSEUR ABAWOE, L'ICONE DU STAND-UP TOGOLAIS

✎ Wilfried ADEGNIKA

« Il faut trouver sa propre voie et être soi-même sans quoi on n'est pas original »

Juriste et gestionnaire des ressources humaines de formation, ce jeune togolais pétri de talent a tout abandonné pour s'adonner à l'humour, qu'il exerce avec tact et doigtées de maître. Décembre 2020 il a récidivé avec un spectacle à guichet fermé avec son stand-up « Gédéon ». De son vrai nom Hervé Djessoa et surnommé de tous le « Professeur Abawoe », il se révèle à vous au travers de cette interview accordée à votre journal Focus Infos. Découvrons-le !

Focus Infos : D'où vient ton nom de scène ?

Professeur Abawoe : Je n'ai pas choisi ce nom c'est le public qui s'en est chargé. Avant je m'appelais Hervé et pour suivre le mouvement j'ai ajouté « du rire » ce qui a donné « Hervé Du Rire »

Mais lorsque j'ai commencé mes chroniques sur le sport je disais souvent « Abawoe » une sorte de cri de détresse, utilisé dans plusieurs langues au Nord du pays. Alors les gens ont commencé par m'appeler « Abawoe ». La chronique a d'ailleurs fini par être appelée aussi comme ça.

Vu que je faisais souvent des analyses avec plus ou moins de pédagogie, les gens m'ont appelé « Professeur » et ça a finalement donné « Professeur Abawoe ».

Voilà la triste et très émouvante histoire de mon pseudo ! J'ai envie même de pleurer... Ne me refaites plus ça ! (Rires)

FI : Humoriste, c'était un rêve de gosse ou pas du tout ?

Professeur Abawoe : Pas du tout ! Cela ne m'avait jamais effleuré l'esprit quand j'étais gosse. Pour moi j'allais être un ministre un jour. Mais bon ça ce n'est pas perdu ! I'm on the way. J'ai fait le droit, ce n'était pas pour être humoriste mais quand le destin complotte derrière toi, même si tu te caches il y a toujours quelqu'un qui dira qu'il sait où tu es. A la rigueur je voulais être journaliste mais un de mes oncles m'a demandé : « Au Togo ??? ». (Rires) Donc je suis tombé dans l'humour par un coup du destin.

FI : Peux-tu revenir sur ton parcours d'animateur devenu comédien puis humoriste ?

Professeur Abawoe : C'est ce

que je vous disais plus haut. A un moment donné je voulais être journaliste, animateur etc...donc pendant que je suivais des cours de droit, j'ai participé à un concours d'animation télé sur Zéphyr dont j'ai été lauréat. Ensuite Kouessan Yovodevi, directeur de la TVT à l'époque m'a donné ma chance sur la télévision nationale.

Avec une bande d'amis, on produisait alors une émission sinon un magazine dont je suis le présentateur « Ciné Mag ». Le Directeur nous demanda plus tard de proposer quelque chose d'original en plus. C'est comme ça qu'on a pensé à l'humour mais cette émission ne verra le jour que sur la TV2 qui entre temps nous a fait la cour. On a dû choisir. C'est ainsi qu'on a lancé « le labo du rire », l'émission qui a fait de moi ce que je suis aujourd'hui.

FI: Comment es-tu arrivé au stand-up ?

Professeur Abawoe : Le stand-up s'est imposé à moi en fait ! Parce que c'est la forme d'humour à laquelle je m'identifie le mieux. Peut-être parce que je ne suis pas passé véritablement par le théâtre avant l'humour. Notre émission « le labo du rire » sans le vouloir était déjà du stand-up dans sa forme la plus compliquée.

Mais après il a fallu apprendre beaucoup, lire beaucoup de cours en PDF, regarder les autres faire et surtout décider un jour de monter sur scène. On a commencé par monter sur scène lors du tout premier « comedy club » qu'on avait lancé au Togo « le labo du rire en salle » qu'on enregistrerait dans des boîtes de nuits à Lomé et à l'intérieur du pays.

C'est donc comme ça que j'ai fait mes premiers pas sur scène jusqu'à ce que je ne rencontre Hyacinthe Atta qui va me

jeter dans la cour des grands à travers mon premier spectacle complet qui a duré 1h20.

FI: Comment prépares-tu ton stand-up ?

Professeur Abawoe : D'abord il



faut souligner qu'on a tendance à parler de « One Man Show » à tort ou à raison. Mais il faut dire que même dans du stand-up il nous arrive d'interpréter des personnages et donc de faire du One Man Show. Nous appelons nos spectacles « One Man Show » mais c'est clair que c'est du « Stand-Up » que je fais.

Alors comment je les prépare ? Amenez l'argent et je vous dis. (Rires)

C'est beaucoup de travail. Il faut d'abord choisir le sujet, ensuite faire un brainstorming, rassembler les idées qui se rentrent dedans, créer des vannes, les rassembler aussi pour en faire des sketches et après rassembler les sketches pour que ça donne un spectacle. Tu vois qu'on a « trop souffrance » non ? (Rires)

Maintenant que le spectacle est écrit on procède à un tri pour éliminer les vannes et sketches moins efficaces et même faire

des inputs. Après cette étape on démarre les répétitions et à la fin le produit final est là.

FI: As-tu des exemples de sujets que tu aimerais aborder, mais pour lesquels tu as encore besoin de temps ?

Professeur Abawoe : Euhhhh disons la Bible et le Coran... Les saintes écritures ! J'ai bien envie d'écrire un spectacle dessus. Vous voyez j'ai le goût du risque. (Rires)

Professeur Abawoe : C'est clair que oui. Je regarde beaucoup deux Américains Chris Rock et Trevor Noah, en France ils sont plus nombreux donc difficile d'en citer mais Anne Roumanoff reste une inspiration éternelle. Je regarde aussi beaucoup d'Africains. Mais après il faut trouver sa propre voie et être soi-même sans quoi on n'est pas original.

FI: Que trouves-tu dans tes spectacles ?

Professeur Abawoe : Bah de l'amour (Rires). Mais sérieux de l'amour, de l'amour de gens qui aiment ce que je fais. Quand on fait ce boulot, on se nourrit du bonheur des autres. Et quand on est heureux on dégage de l'amour. Mais après je gagne bien sûr en expérience et puis bon vous le savez je gagne de l'argent !

FI: Quelles sont tes actualités ?

Professeur Abawoe : Que de surprises ! Je bosse actuellement sur beaucoup de projets donc ça va tomber sous peu !

FI: Qu'est-ce qui selon toi te démarque des autres humoristes togolais ?

Professeur Abawoe : Je suis juste moi-même c'est tout et je ne pense pas que quelqu'un d'autre a le gros nez que j'ai. (Rires) Plus sérieusement je suis moi-même et je cherche toujours à faire les choses différemment en m'adaptant à la demande. Deux choses clés : être soi-même et s'adapter à la demande.

FI: Revenons sur ton dernier spectacle « Gédéon » dans quel état d'esprit l'as-tu écrit et préparé ?

Professeur Abawoe : Je l'ai écrit comme tous mes autres spectacles mais avec l'envie d'offrir un spectacle inédit. J'ai écrit en jouant en même temps. Ça fait bizarre mais c'est le spectacle qui le demandait. Il fallait le vivre en l'écrivant pour être sûr de transmettre l'émotion recherchée.

(Suite à la page 14)

INTERVIEW : PROFESSEUR ABAWOE, L'ICONE DU STAND-UP TOGOLAIS

(Suite de la page 13)

Donc en gros c'était exceptionnel ! J'ai envie de recommencer.

FI: Pourquoi le choix du pasteur Gédéon comme source d'inspiration ?

Professeur Abawoé : Euh disons plutôt que ce sont les sujets abordés par Gédéon qui ont été une source d'inspiration. Alors pourquoi ? Parce que ce sont des sujets tabous et moi je fais toujours des sujets tabous une source d'inspiration. Et puis je vous l'ai dit plus haut, la religion et les livres saints font partie de mes fantasmes !

Après il faut dire qu'il s'est agi de faits de société, de politique, de religion, de sexe (oups) bref tout y est passé quoi mais avec beaucoup de délicatesse et de respect pour le public. Vous voyez un peu le genre de sujets tabous. Et ce sont ces instants de bonheur et de fous rires qu'on a passé ensemble à l'Institut français.

FI: Quel est le bilan de cette soirée selon tes attentes ?

Professeur Abawoé : Bilan très positif au-delà de mes attentes. D'abord l'entrée qui est à 10 000 et j'ai réussi à faire guichet fermé en pleine crise c'est énorme ! Qu'on m'informe quelques jours avant le spectacle qu'il n'y a plus de tickets j'étais on va dire « waoh » !

Et dire que ce n'est pas la première fois, l'année précédente j'avais aussi fait le plein de la salle, guichet fermé avec mon spectacle « le bal des anciens »

Bref j'étais satisfait en amont et après le spectacle c'était encore exceptionnel ! Voir des gens rire autant pendant près de 2h et les voir très satisfaits à la fin tu as le sentiment du devoir accompli ! Il faudrait vivre cette expérience pour pouvoir comprendre. (Rires)

FI: Depuis le début de ta carrière quel a été ton pire moment sur scène ?

Professeur Abawoé : Bah ça remonte en 2019 sur l'esplanade du palais des Congrès. J'ai préparé un sketch puisque je devais faire juste 10min de scène. Le jour-J, je sors sur scène et devant moi il n'y avait que des badauds qui ne comprenaient rien à mon sketch.

Il y avait de grandes personnalités notamment l'actuel Premier Ministre. Mais le rire il est contagieux vous savez quand beaucoup ne tient pas, ça ne rit pas du tout. Les badauds étaient surexcités ils attendaient Almok.

Vous savez comment ça se passe les spectacles gratuits à l'air libre. C'est tout le monde et « n'importe qui » qui vient. Donc au finish c'était l'un de mes pires moments de stand-up ! Je m'étais refusé d'improviser sinon j'aurais pu changer de sketch mais non je suis allé jusqu'au bout malgré tout et après je n'ai pas pu dormir.

FI: Depuis quelques mois tu fais partie des ambassadeurs de la société Togocom, quelles sont les retombées sur ta carrière ?

Professeur Abawoé : Je m'habille désormais en jaune de la tête aux pieds, même mes



sous-vêtements. (Rires)

Vous savez, signer avec une telle institution est une reconnaissance pour le travail que tu fais depuis des années. On n'en demande pas beaucoup. C'est vrai il y a l'argent, il ne faut pas se mentir. Mais cette reconnaissance est la plus grosse satisfaction.

Après c'est bon pour l'image de l'artiste et ça donne du boulot ce qui est bien pour tout homme puisque vous le savez « le travail libère l'homme »

FI: On parle souvent de votre physique de beau gosse, cela t'aide à percer ?

Professeur Abawoé : Sérieux ! Je suis beau ? Bah je ne savais pas (Rires)

Il faut dire que ça n'a jamais été facile d'être beau quand on est humoriste. Parfois quand

nous voilons pas la face j'aime les bonnes choses, j'aime quand les choses sont au point tu vois un peu ?

Après tu sais toutes les femmes sont belles et moi ce que je recherche c'est l'intelligence et l'ambition, ces deux qualités ajoutées à ce que j'ai dit plus haut me suffisent.

FI: Ta botte secrète pour séduire les femmes ?

Professeur Abawoé : Sérieux je ne vais pas tout dévoiler ici ! Attention c'est des secrets professionnels ça. Respectez le boulot des gens !

FI: Le Professeur est-il un cœur à prendre ?

Professeur Abawoé : euh le Professeur Abawoé est un cœur à prendre mais Hervé DJESSOA est pris !

Le professeur Abawoé travaille chaque jour pour séduire encore plus de monde donc il y a de la place pour tous dans son cœur.

FI: Un projet d'exportation de ton spectacle ?

Professeur Abawoé : oui bien sûr on est en train de travailler dessus. J'ai déjà commencé l'exportation de mes spectacles depuis l'année dernière et ça va se poursuivre avec beaucoup de bonnes nouvelles qui arrivent !

FI: Quels sont tes projets ?

Professeur Abawoé : Surprise surprise ! Soyez patients ! (Rires) Un seul projet : conquérir le monde !

DIFFERENCES POSITIVES

Max AMEGEE
Technique : couteau / acrylique et huile à l'eau
115X75 cm
Paris, janvier 2021
TOUS DROITS RÉSERVÉS

« Pour ce monde déchiré et meurtri, l'espoir de conjuguer nos efforts et nos différences devient un devoir. C'est ma manière de dire bonne année 2021 à toutes et à tous sans exception. »

Max AMEGEE

PRÊT

Spécial Fêtes

Offre soumise à condition

TAUX
0%

TAUX
0%

Vos cadeaux sont en route...

DU 1^{er} DÉCEMBRE 2020 AU 31 JANVIER 2021

Durée : Maximum 6 mois
Possibilité de payer par anticipation



La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>



GUIDE PRATIQUE DES AFFAIRES AU TOGO

OPERATEURS ECONOMIQUES ET INVESTISSEURS

Editions Lumière | Zone CFA 10.000 Fcfa France : 15€ | EDITION 2020



DISPONIBLE EN LIBRAIRIES